

# LUTTONS CONTRE LES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

## Un agissement sexiste, c'est quoi ?

Un propos,  
une « blague » ou  
un comportement

lié au sexe ou au  
genre d'une personne

ayant pour objet ou pour effet,  
que ce soit intentionnel ou non,  
de porter atteinte à la dignité  
ou de créer un environnement  
intimidant, hostile, dégradant,  
humiliant ou offensant.



## PLUS DE 70% DES FEMMES

indiquent que les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou des décisions sexistes au travail, et cela quels que soient l'environnement et la position dans l'organigramme, les femmes cadres relatant être plus exposées que les autres

## PRÈS DE 40% DES HOMMES

ont déjà entendu une remarque visant leur « virilité » ou celle d'un autre homme.

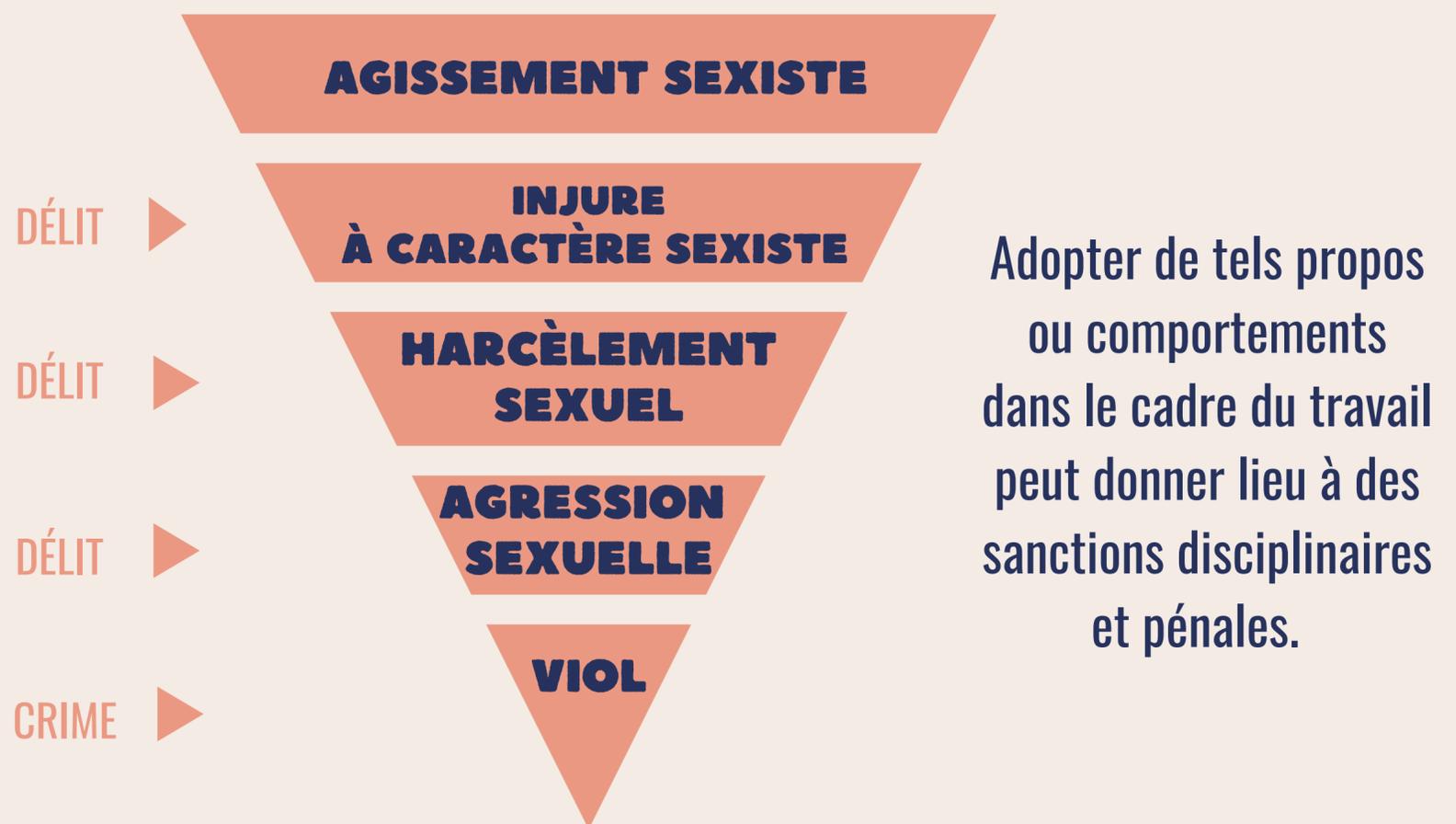
Source : CSEP, 2016

## Quelle différence avec les autres agissements ?

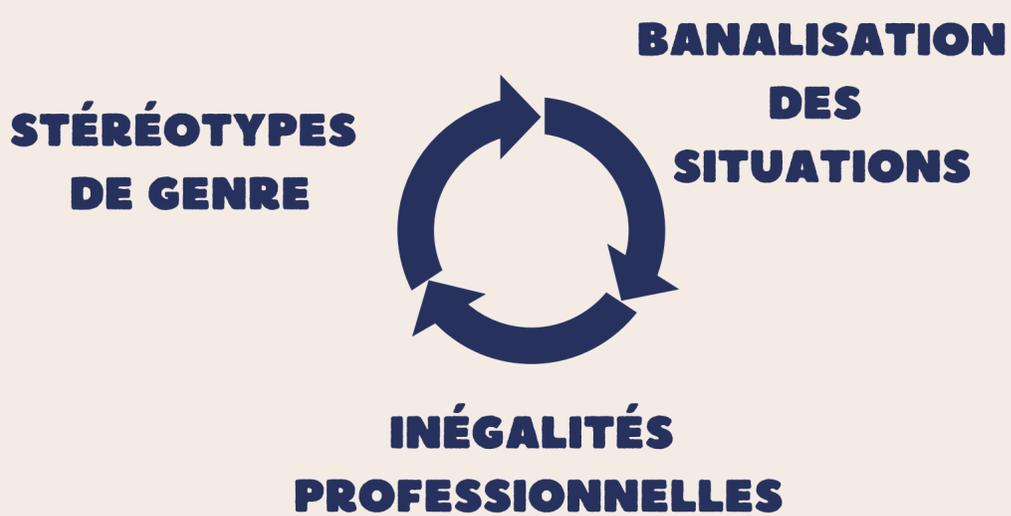
L'agissement sexiste doit être distingué de l'injure à caractère sexiste, du harcèlement sexuel, de l'agression sexuelle et du viol.



A partir d'avril 2022, des propos ou comportements à connotation sexiste répétés pourraient être caractérisés de faits de harcèlement sexuel.  
(Loi du 2 août 2021)



## D'où vient le sexisme ?



## Et quelles conséquences ?



**Pour la personne victime :**  
stress, mal-être, gêne, perte de confiance en soi, impact sur l'évolution de carrière, sur les performances professionnelles...

**Pour une équipe :**  
mauvaise ambiance, défiance, clans, absences...



## Comment agir ?

### DÉTECTION



Le meilleur moyen pour détecter est de **poser la question** des violences.



Détecter les **signaux** : changements de comportement, stratégies d'évitement, etc.



**Les rumeurs** peuvent constituer des alertes à prendre en considération.



Prêter **attention** aux personnes qui sont davantage exposées aux situations de violence (vulnérabilité, discriminations...).

### PRÉVENTION

**FORMATION**



**EXEMPLARITÉ**

**COMMUNICATION**

## Comment agir ?

### EN TANT QUE TÉMOIN D'UNE SITUATION

- ✓ Interrompre la situation ou dire que ce propos met mal à l'aise
- ✓ Rappeler le cadre professionnel et dire que ce genre de propos est inapproprié
- ✓ S'assurer que la personne victime va bien pour lui montrer notre soutien
- ✓ Alerter les personnes ressources de mon entreprise

### EN ACCUEILLANT LA PAROLE D'UN OU D'UNE COLLÈGUE VICTIME

- ✓ Dire à la personne qu'elle a bien fait de venir nous en parler
- ✓ Lui expliquer que ces propos pourraient constituer des agissements sexistes et qu'ils sont interdits
- ✓ Lui proposer de l'aide pour signaler et l'orienter vers les interlocuteurs dédiés

### INTERLOCUTEURS INTERNES

Les managers et  
personnel RH



Les représentants du  
personnel



Les acteurs de  
prévention



Les référents  
harcèlement sexuel  
et agissements sexistes

### INTERLOCUTEURS EXTERNES

Au-delà de votre entreprise, pour toute situation qui concernerait des violences sexuelles et pour un soutien psychologique, social et un accompagnement juridique, ou pour plus d'informations, vous pouvez faire appel à :

**Solidarité  
Femmes**  
Fédération Nationale

**3919**  
appel anonyme et gratuit

**Le 3919**



**La défenseure des droits**

Pour les situations de harcèlement sexuel au travail



**L'AVFT**

Association européenne de lutte contre les violences faites aux femmes au travail

## LUTTONS CONTRE LES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL

Une initiative des partenaires sociaux, représentants des employeurs et des salariés de la branche

Vidéo : Luttons contre les agissements sexistes au travail

Vidéo : [Luttons contre les stéréotypes de genre](#)